



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/102

**OBJET : AVENANT N°2 DE PROLONGATION DE LA  
CONVENTION ENTRE LA CCM ET LA RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE RELATIVE AU SCHÉMA RÉGIONAL DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET  
D'INTERNATIONALISATION**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 37**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 17 juin 2022**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022**

**Secrétaire de séance : M. Aulanier**

**Le 23 juin de l'année deux mille vingt-  
deux à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/102

## OBJET : AVENANT N°2 DE PROLONGATION DE LA CONVENTION ENTRE LA CCM ET LA RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE RELATIVE AU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

**Vu** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L 1511-4, L1511-7, L 1511-8 et L4251-17 et suivants,

**Vu** la délibération n° 2016.3141 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 19 décembre 2016 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

**Vu** la délibération n° 2019.2277 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 16 décembre 2019 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,

**Vu** la délibération n°2018/157 du Conseil de la Communautaire en date du 16 novembre 2018 approuvant les dispositions de la Convention SRDEII,

**Vu** la convention SRDEII signée entre les Parties le 15 Mars 2019, et son avenant n°1 prévoyant l'ajout de deux dispositifs d'aide aux entreprises du fait de l'épidémie de Coronavirus COVID-19 signé le 12 juin 2020,

**Vu** la délibération n° 2022.950.SP de la Séance Plénière du Conseil régional en date du 20 juin 2022 approuvant les dispositions du présent avenant,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

La Communauté de Communes dispose de son règlement d'intervention communautaire prévoyant les caractéristiques des aides aux entreprises qu'elle attribue. Il est organisé en conformité avec les 9 orientations du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et du règlement d'intervention des aides régionales.

Un nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et d'aides aux entreprises (SRDEII) est approuvé par le Conseil régional le 20 juin 2022.

La convention relative au SRDEII signée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CCM devait initialement s'achever le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Afin de permettre aux Parties de voter la nouvelle convention SRDEII en cohérence et en compatibilité avec le nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ; la Région Nouvelle-Aquitaine propose de signer un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2023.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/102

**OBJET : AVENANT N°2 DE PROLONGATION DE LA  
CONVENTION ENTRE LA CCM ET LA RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE RELATIVE AU SCHEMA RÉGIONAL DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET  
D'INTERNATIONALISATION**

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Approuve l'avenant n°2 prévoyant la prolongation de la convention relative au SRDEII jusqu'au 31 décembre 2023,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et signer tous documents afférents à la présente opération.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

***Document signé électroniquement***



